

Commission de Révision du Plan d'Aménagement Local (CRPAL)

RAPPORT 2019 – 2020

Le présent rapport a pour but de fournir au Conseil général une appréciation globale des travaux effectués par l'actuelle CRPAL. Cette commission de 15 membres, qui réunit des Conseillers généraux et des membres de la société civile, s'est réunie 9 fois entre le 26 septembre 2019 et le 20 octobre 2020.

La commission a nourri de riches débats autour de la révision du PAL et de son avant-projet. De nombreux sujets ont été traités en profondeur, avec l'adoption de principes de développement puis d'attitudes à adopter, quartier par quartier.

Des discussions ont eu lieu sur le développement souhaité pour le village. Faut-il échanger la zone à bâtir des Chauderons avec celle de la zone viticole comprise entre la rue Daniel Dardel, la route de Lignièrès, le chemin des Carrières et le chemin de Chair-d'Ane ? Cette solution a finalement été refusée par la commission dont le souhait est de densifier et requalifier certaines zones du village dans le but d'encourager un développement ne portant pas atteinte au caractère historique et viticole de la Commune et permettant de conserver la silhouette actuelle du vieux village.

Dans le contexte des études à mener, la commission a clairement précisé que ces dernières devront être soigneusement coordonnées et qu'il faudra veiller à tenir compte des études déjà menées afin d'éviter des doublons. L'étude existante de SD Ingénierie sur le trafic et le stationnement est mentionnée en exemple.

Concernant les coûts des études à mener, la commission constate que – pris séparément – ils sont acceptables. Une fois regroupés, il s'agit toutefois d'une somme substantielle. Des regroupements et synergies devront être considérés afin de les optimiser. Au vu de l'importance du dossier dans son ensemble, le mandataire qui sera choisi devra impérativement coordonner toutes les étapes. Il devra également synthétiser les informations récoltées et retransmettre les éléments nécessaires pour que des choix concrets, réalistes et équitables soient faits pour la Commune.

La croissance de la population a également fait débat. Selon les prévisions de la Confédération et du Canton, Saint-Blaise devra être en mesure d'absorber une croissance dite « modérée ». La Commune ne disposant pas de terrains constructibles supplémentaires, la densification est proposée à des endroits stratégiques tels que les alentours des gares. Cette croissance a finalement été acceptée à la majorité des membres. Ses objectifs seront analysés dans une des études sectorielles prévues et seront intégrés dans le règlement.

Différents éléments liés au développement durable ont été fréquemment abordés tout au long des travaux de la commission, en particulier la question de la mobilité, de la nature et de la biodiversité. La question énergétique a également été soulevée tant elle est d'actualité et, également, parce qu'un plan communal des énergies est obligatoire. La commission relève que la question énergétique est prioritaire et qu'elle sera déclinée dans les études à venir, notamment dans le cadre de la COMUL.

Finalement, il y a lieu d'ajouter que la commission a régulièrement insisté sur la nécessité d'intégrer les Communes voisines de la Tène et d'Hauterive dans ces réflexions. Le Conseil communal et les mandataires ont assuré ce travail de coordination, au sein de la COMUL, avec le Canton et directement avec les Communes concernées. Il sera nécessaire de suivre de près ces collaborations afin de proposer des solutions homogènes entre les Communes pour le bien de toutes et tous.

En conclusion, la commission a accompagné, vérifié et amendé le travail d'avant-projet de la révision du PAL. La volonté d'assurer une densification maîtrisée et qualitative dans certaines zones du village a été fréquemment débattue au sein de la commission. Elle juge la qualité de l'avant-projet excellente et a apprécié le professionnalisme des mandataires qu'elle a d'ailleurs félicité. La commission cautionne le rapport et recommande que le projet en reprenne l'ensemble des éléments. La situation sanitaire a malheureusement empêché la tenue d'une autre séance participative pour les Citoyen.ne.s et la commission enjoint le Conseil communal à ne pas négliger les aspects de participation et d'information à la population. Cette commission revêt une importance stratégique pour la Commune et son avenir. Elle nécessite donc une attention particulière à tous les niveaux et ses membres en ressortent riches de connaissances.